



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-060 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Constatation et affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal, il convient de procéder à l'affectation des résultats

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 20 juin 2022;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

1. **Les résultats du Compte Administratif 2021**

Le résultat à prendre en compte pour le budget principal est composé :

- du résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget Restauration
- du résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget Principal

1.1 **Section de fonctionnement**

1.1.1 **Budget Restauration**

Pour rappel, ce budget a été supprimé au 31 décembre 2021 suivant la délibération n° 2021-135 du conseil municipal du 15 décembre 2021.

Recettes de fonctionnement réalisées :		702 369,19
Dépenses de fonctionnement réalisées :		775 073,67
Résultat de l'exercice :	(Déficit)	-72 704,48
Résultat antérieur :	(Excédent)	227 296,86
Résultat de clôture :	(Excédent)	154 592,38

1.1.2 Budget Principal

Recettes de fonctionnement réalisées :		28 127 203,96
Dépenses de fonctionnement réalisées :		26 110 389,12
Résultat de l'exercice :	(Excédent)	2 016 814,84
Résultat antérieur :	(Excédent)	1 423 784,80
Résultat de clôture :	(Excédent)	3 440 599,64

1.1.3 Résultat total de la section de fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 pour la section de fonctionnement est de **3 595 192,02**

1.2 Section d'investissement

1.2.1 Budget Restauration

Recettes d'investissement réalisées :		20 126,11
Dépenses d'investissement réalisées :		50 284,19
Résultat de l'exercice :	(Déficit)	-30 158,08
Résultat antérieur :	(Excédent)	16 620,96
Résultat de clôture :	(Déficit)	-13 537,12

1.2.2 Budget principal

Recettes d'investissement réalisées :		6 051 597,78
Dépenses d'investissement réalisées :		9 876 135,06
Résultat de l'exercice :	(Déficit)	-3 824 537,28
Résultat antérieur :	(Excédent)	2 133 751,17
Résultat de clôture :	(Déficit)	-1 690 786,11

1.2.3 Résultat total de la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 pour la section d'investissement est de -1 704 323,23

2. Le besoin de financement de la section d'investissement

	Budget Restauration	Budget Principal	Total
Résultat de clôture de la section d'investissement	-13 537,12	-1 690 786,11	-1 704 323,23
Solde des restes à réaliser	0,00	-1 818 695,89	-1 818 695,89
Total	-13 537,12	-3 509 482,00	-3 523 019,12

3. Proposition d'affectation des résultats 2021

Il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

- Couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement pour 3 523 019,12 € (Emission d'un titre de recette au compte 1068)
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes pour 72 172,90 €
- Affectation du déficit d'investissement au compte 001 en dépense pour 1 704 323,23 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par 28 voix **POUR** - 7 **ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - (J. VIAL, J-P. ALIBEU, E. LAROCHE-JOUBERT)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien Polat
Julien POLAT